

Service de la Coordination et du soutien interministériels Pôle de l'environnement

Arrêté préfectoral portant modification de la composition du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST)

La préfète des Deux-Sèvres, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le code de la santé publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif :

VU le décret du président de la République du 16 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Xavier MAROTEL, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU le décret du président de la République en date du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 août 2012 modifié portant création du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST);

VU l'arrêté préfectoral du 31 août 2021 modifié, portant composition du CoDERST;

VU l'arrêté préfectoral du 6 mai 2022, portant délégation de signature à Monsieur Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU le courrier de la Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique du 11 mai 2022, désignant leurs représentants pour siéger au CoDERST;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 31 août 2021 modifié, portant composition du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST), est modifié comme suit (**modifications en gras**):

<u>Article 1^{er}</u>: Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques présidé par le préfet ou son représentant, est constitué ainsi qu'il suit :

- 1 Services de l'État et agence régionale de santé
- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- deux représentants de la direction départementale des territoires ;
- deux représentants de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- un représentant du service des sécurités (bureau gestion de crise et défense nationale);
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;

2 - Collectivités territoriales

> deux conseillers départementaux :

Titulaires	Suppléants
M. Thierry MAROLLEAU	M. Olivier FOUILLET
Conseiller départemental de Cerizay	Conseiller départemental du Val de Thouet
Mme Coralie DENOUES	M. Didier GAILLARD
Présidente du conseil départemental	Conseiller départemental de la Gâtine

> trois maires:

Titulaires	Suppléants
M. Sylvain GRIFFAULT	Mme Armelle CASSIN,
Maire de Melle	Maire d'Argentonnay
M. Philippe ALBERT	M. Michel DORET
Maire de Vausseroux	Maire de Louzy
M. Jacques BILLY	M. Jean-François SALANON
Maire d'Aiffres	Maire de Plaine d'Argenson

3 – Associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, professionnels et experts

> un représentant d'une association agréée de consommateurs :

Titulaire	Suppléant	
Mme Elisabeth BEAUVAIS	Mme Swan REY	
UDAF	UDAF	

> un représentant d'une association agréée de pêche :

Titulaire	Suppléant
_	M. Olivier MOUY Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique

> un représentant d'une association agréée de protection de l'environnement :

Titulaire	Suppléant
Mme Magali MIGAUD	M. Christian DUPUIS
Deux-Sèvres Nature Environnement	Deux-Sèvres Nature Environnement

> trois représentants des professions dont l'activité relève du domaine de compétence du conseil :

Titulaires	Suppléants
M. Christophe GAUDIN	M. Franck MICHELON
Chambre de commerce et d'industrie	Chambre de commerce et d'industrie
territoriale	territoriale
M. Mickaël BERTHELOT	M. Michel ÁGNAN
Chambre de métiers et de l'artisanat	Chambre de métiers et de l'artisanat
M. Christophe LIMOGES	M. Grégory NIVELLE
Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture

> trois experts dont l'activité relève du domaine de compétence du conseil :

Titulaires	Suppléants
M. Brice KOHLER	M. Pierre SEUX
Représentant du MEDEF Deux-Sèvres	Représentant du MEDEF Deux-Sèvre
Architecte	Chef d'entreprise
Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant	-
M. Guy RICHARD	M. Philippe CHAILLOU
Architecte	Architecte

4 – personnalités qualifiées

Titulaires	Suppléants
M. Yves LEMORDANT	M. Fabrice MOREAU
Hydrogéologue agréé	Hydrogéologue agréé
M. Jean RILLARD	Mme Murielle THINON-LARMINACH
BRGM	BRGM
M. Jean-Claude BRIANCEAU	M. Renaud LEGENDRE
personnalité qualifiée dans le domaine de	personnalité qualifiée dans le domaine
l'environnement	de l'environnement
Docteur Ludovic DARGENTON	Docteur Guillaume DELEPLANQUE
Médecin	Médecin

<u>Article 2</u>: Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 31 août 2021 modifié, portant composition du CoDERST, demeurent inchangées.

<u>Article 3</u>: Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Niort, le 25 MAI 2022

Pour la préfète et par délégation, Le secrétaire général de la préfecture,

Xayier MAROTEL